

Consultation

Agrilocal34 – Lancement de la consultation n°198313 par l'acheteur ASSOC CENTRE HERAULT

Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Modalité de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-12h

Forme du Marché :

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Aubergine 15Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Banane 8Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Courgette 25Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Oignon 5Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Pêche (200 peches) 30Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Poivron (rouge) 5Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Pomme de terre (grenaille) 40Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Tomate 25Kg (réponse le 25/07/2021 au plus tard) – Livraison le : 28/07/2021 - 3 jours de délai de livraison

Pour répondre à cette consultation, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Horaires de livraison: 07h-12h

Coordonnées de l'acheteur :

- ASSOC CENTRE HERAULT
- Cécile FERNANDEZ
- Avenue DE LA GARE DU MIDI
- 34120 PEZENAS
- Responsable des achats : Cécile FERNANDEZ
- Téléphone : 04 67 90 43 23
- Courriel : cfernandez@catar34.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal compétent :
Montpellier